



## RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, conformément à l'article 176.2.25 du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

La situation financière se présentait sommairement comme suit :

### **1. ACTIF FINANCIER**

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 280 801\$. Les immobilisations corporelles, quant à elles, totalisaient la somme de 2 376 595\$.

En 2021, c'est 62 847 \$ qui a été investi soit:

**Infrastructures** : 27 903 \$ dans le cadre du traitement des eaux usées -TECQ 2019-2023

**Aménagement et développement** : 22 989 \$ pour la réfection d'une partie (1/3) des sentiers pédestres.

**Équipement de bureau** : 3 031 \$ pour l'acquisition d'un ordinateur et pour la mise aux normes de la téléphonie IP

**Loisirs et cultures** : 8 924 \$ pour la réalisation d'un jeu de pétanque pour les aînés

## **2. PASSIF FINANCIER**

Le passif, soit les emprunts temporaires, les créiteurs et frais encourus ainsi que les revenus reportés se chiffraient à 42 478 \$.

La municipalité n'a aucune dette pour l'année 2021.

## **3. AVOIR DES CONTRIBUABLES**

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2021, un surplus accumulé non affecté de 198 053 \$ comparativement à 106 570 \$ en 2020. Un montant de 15 358 \$ est affecté pour la réfection du réseau d'aqueduc soit 10 000\$ pour l'atteinte du seuil d'immobilisation prévu dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 pour lesquelles des travaux d'immobilisations devront être réalisés avant le 31 décembre 2023 et 5 358 \$, pour amasser, sans impact sur la taxation, les sommes nécessaires à l'acquisition du terrain qui accueillera l'usine d'épuration d'eau.

La Municipalité a terminé l'année financière 2021 avec un surplus de 108 206 \$ résultant de l'augmentation de la valeur foncière de la municipalité suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023, de la vente de plusieurs immeubles sur le territoire permettant une hausse des revenus de droits de mutations immobilières et d'une économie de salaires en administration.

Un ensemble de projets est actuellement sur les planches afin de permettre l'essor de la municipalité dont le dossier du traitement des eaux usées, d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un développement résidentiel et pour la mise en place d'actions afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des aînées.

## **4. RAPPORT FINANCIER**

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2021 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé Inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au 31 décembre 2021.

Quelques recommandations ont toutefois été faites pour améliorer les pratiques comptables et la saine gestion des deniers publics de la Municipalité.

## 5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 31 806 800 \$ au 31 décembre 2021, première année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023.

## 6. TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2021, était la suivante : Le maire recevait un montant de 6 735.06 \$ la rémunération de la conseillère et des conseillers était fixée à 1 156.68 \$. De plus, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 3 302 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et aux conseillers au montant de 582.42 \$.

## 7. CONCLUSION

Un grand remerciement aux employés municipaux, aux bénévoles, à nos organismes communautaires ainsi qu'aux membres du conseil pour leur implication et leur bon travail au sein de la communauté.

L'année 2021 a connu de grands moments de réjouissance dans la finalisation des étapes préliminaires du dossier relatif au traitement des eaux usées, mais aussi dans la réalisation de travaux d'amélioration d'infrastructures sportives et récréatives pour petits et grands.

Nous sommes fidèles aux convictions qui nous guident pour assurer une prise de décision reflétant au mieux les besoins de nos citoyens et faisons au mieux pour améliorer la qualité de vie de la population et des visiteurs.



Monsieur Donald Kenny

Maire

